La République du Centre, 18 octobre 2017

IMBROGLIO ■ Une mise au point à destination des habitants du village s'est déroulée lundi soir

Pressigny, ton domaine impitoyable

L'histoire entre le propriétaire du domaine de la Valette et la commune de Pressigny est compliquée. L'heure est aux tractations.

Alexis Marie
alexis.marie@centrefrance.com

L'ambiance était quelque peu surréaliste, lundi soir, dans la salle polyvalente de Pressigny-les-Pins où le domaine de la Valette n'en finit plus de peser sur les finances de la commune. Il a suffi d'y rajouter un projet de festival de street-art pour que Brigitte Lefebvre, la maire, invite la population à venir faire le point sur cette situation difficile.

Une réunion à laquelle ont pris part un représentant du propriétaire du domaine, qui a engagé une action en justice contre la commune, une porte-parole du projet de parc résidentiel de loisirs, qui pourrait voir le jour d'ici deux ans. Sans oublier l'annonce d'un emprunt (« un peu » toxique, un mécro récalcitrant et des enfants pleins de vie.

Un emprunt toxique

C'est Jean-Pierre Sueur, le sénateur socialiste du Loiret, qui a été appelé à la rescousse par la municipalité pour endosser le costume de sage. Une posture qui ne l'a pas désinhibé. Au contraire. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, tous les acteurs de ce vaudeville rural semblent d'accord pour aller dans le même sens et que tout le monde y trouve son compte. Le seul hic, c'est que les paroles doivent être suivies d'actes. C'est désormais l'enjeu de ce feuilleton qui remonte à l'an 2000. Concrètement, la commune de Pressigny a acquis le domaine de la Valette cette année-là. L'idée était que ce bien, propriété de l'Espagne depuis 1936 et inoccupé depuis 1997, ne parte dans des mains sectaires. Brieuc Nicolas, le maire à l'époque (qui assistait à la réunion lundi soir), évoquait la scientologie, les Témoins de Jéhovah. Sans oublier les gens du voyage. Coût global de l'opération : 819 000 €.

Le bémol, c'est que la commune a dû s'endetter et emprunter pour parvenir à ses fins. C'est à ce moment-là qu'elle contracte un emprunt toxique auprès de Dexia, qui continue d'empoisonner ses comptes. Jusqu'en 2024 pour être précis.

Pressigny est alors dans le viseur de la Chambre régionale des comptes et la hausse des impôts, en 2009, aboutit à la création d'un comité de défense des intérêts des habitants du village.

En 2012, la commune pense voir le bout du tunnel en vendant le domaine au promoteur Stéphane de Raynal pour 1,1 million d'euros. Dont l'ambition est d'investir 70 millions d'euros pour installer quatre villages interdépendants : seniors, médicalisé, vacances, résidentiel. Et de créer plus de 900 emplois (600 pour la construction et 300 pour l'exploitation).

DÉCIDEUR. Pour Brigitte Lefebvre, la maire de Pressigny-les-Pins, la balle est dans le camp du promoteur Stéphane de Raynal afin d'organiser une réunion pour actter cette volonté d'aller de l'avant. ARCHIV.

Un litige propriétaire-commune de 666.000€

Sauf que la crise est passée par là et que rien n'a vu le jour. Si ce n'est l'action en justice, en cours, entre le propriétaire et la commune pour des dégradations commises entre la signature du compromis et la vente. Le propriétaire réclame une indemnisation de 666.000 €.

Face à ce montant et à la bonne volonté affichée, lundi soir, Jean-Pierre Sueur a demandé au représentant de Stéphane de Raynal s'il y avait moyen de discuter de ce contentieux, afin de ne pas noyer le poisson et de faire un focus sur le festival de street art.

Quant à l'emprunt toxique, le sénateur se demande, après en avoir parlé à deux ministres de l'Économie, s'il ne pas va s'adresser au Premier ministre. Parallèlement, il va de nouveau tenter de se faire entendre auprès de la Société de financement local. Le premier essai n'a pas eu l'effet escompté de conciliation. Il s'est même apparenté à une douche froide. ■

Phoca PDF